

Amériques



ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL

En 2016, le HCR s'est efforcé de relever plusieurs défis dans la région des Amériques pour prendre en charge des besoins d'un nombre croissant de personnes déplacées, améliorer la protection offerte aux réfugiés, aux autres déplacés et aux apatrides, et promouvoir des solutions durables. Depuis son adoption en 2014, la Déclaration et le Plan d'action du Brésil (voir le *Glossaire*) continuent de constituer un cadre essentiel de la région pour le renforcement de la protection et la promotion de solutions durables, dans un esprit de coopération renforcée et de solidarité accrue.

Au terme de quatre années de négociations intensives, le Gouvernement de Colombie et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) ont conclu un accord de paix définitif qui a constitué un événement majeur pour la région. Il a été approuvé par le Congrès et est entré en vigueur le 1er décembre 2016. Le HCR s'est vu confier un rôle dans le cadre du processus de paix, afin d'appuyer les efforts de consolidation de la paix prévus au titre de l'accord. Bien que des progrès essentiels aient été accomplis après la conclusion de l'accord de paix, de nouveaux déplacements ont eu lieu, à l'intérieur et à l'extérieur du pays,

Des milliers de réfugiés fuient le Triangle nord de l'Amérique centrale (Guatemala, Honduras et El Salvador) pour échapper aux gangs et se rendent au Mexique en traversant le fleuve río Suchiate sur des radeaux de fortune.

© HCR / D. VOIPE

principalement en raison de l'intensification des violences perpétrées par des groupes armés illégaux. L'organisation a continué à surveiller la situation dans les régions instables, qui connaissent des déplacements dus à l'apparition de groupes armés dans les régions abandonnées par les FARC.

Les demandes d'asile déposées dans la région ont été plus nombreuses en 2016 qu'au cours des années précédentes. En République bolivarienne du Venezuela, la montée des tensions politiques, sociales et économiques tout au long de l'année a entraîné le déplacement de Vénézuéliens. Depuis 2011, plus de 40 000 Vénézuéliens ont déposé des demandes d'asile dans la région des Amériques et au-delà; 27 000 d'entre eux ont soumis une demande en 2016, principalement au Brésil, au Costa Rica, en Espagne, aux États-Unis et au Pérou. Si le nombre de Vénézuéliens ayant reçu le statut de réfugié a augmenté, la plupart d'entre eux ont tenté de régulariser leur statut au titre de différents cadres régionaux, bilatéraux ou multilatéraux, en vigueur dans les pays d'accueil de la région. Aux Caraïbes, compte tenu de la petite taille de certains de ces États insulaires, l'arrivée de Vénézuéliens, même en nombre limité, a eu des répercussions disproportionnées sur leurs capacités d'accueil déjà limitées.

Les déplacements forcés à l'intérieur du Triangle nord de l'Amérique centrale (NTCA, réunissant El Salvador, le Guatemala et le Honduras) et à partir de cette zone se sont poursuivis, principalement du fait des violences perpétrées par des groupes

criminels organisés et en dépit de plusieurs interventions politiques et institutionnelles positives des trois Gouvernements. Pour répondre aux besoins croissants de protection, le HCR a lancé en juin 2016 un appel supplémentaire, visant à renforcer les réseaux de protection interorganisations et à étendre ses partenariats sur le terrain. Le HCR a également aidé les autorités dans les pays d'origine, de transit et d'asile à mettre en œuvre des mécanismes de protection, d'accueil et de transfert, et à mener des activités de plaidoyer et de sensibilisation.

Dans un esprit de responsabilité partagée et d'action complémentaire, les gouvernements de la région ont organisé en juillet 2016 une table ronde sur le thème: « Appel à l'action : Besoins de protection dans le NTCA ». Les participants ont ensuite adopté la Déclaration d'action de San José, soulignant la nécessité d'une intervention intégrée, multisectorielle et régionale pour répondre au problème des déplacements forcés en Amérique centrale.

De plus, plusieurs pays de la région ont continué à faire preuve de solidarité avec les populations réfugiées dans la région ou de par le monde, en offrant des solutions de substitution pour assurer la protection des personnes relevant de la compétence du HCR. À cet égard, l'organisation a mis en place un programme de transfert aux fins de protection, visant à évacuer les personnes exposées à un risque élevé d'El Salvador vers le Costa Rica, puis du Costa Rica vers des pays tiers de réinstallation. Certaines familles ont d'ores et déjà bénéficié de ce programme en 2016. Par ailleurs, un des

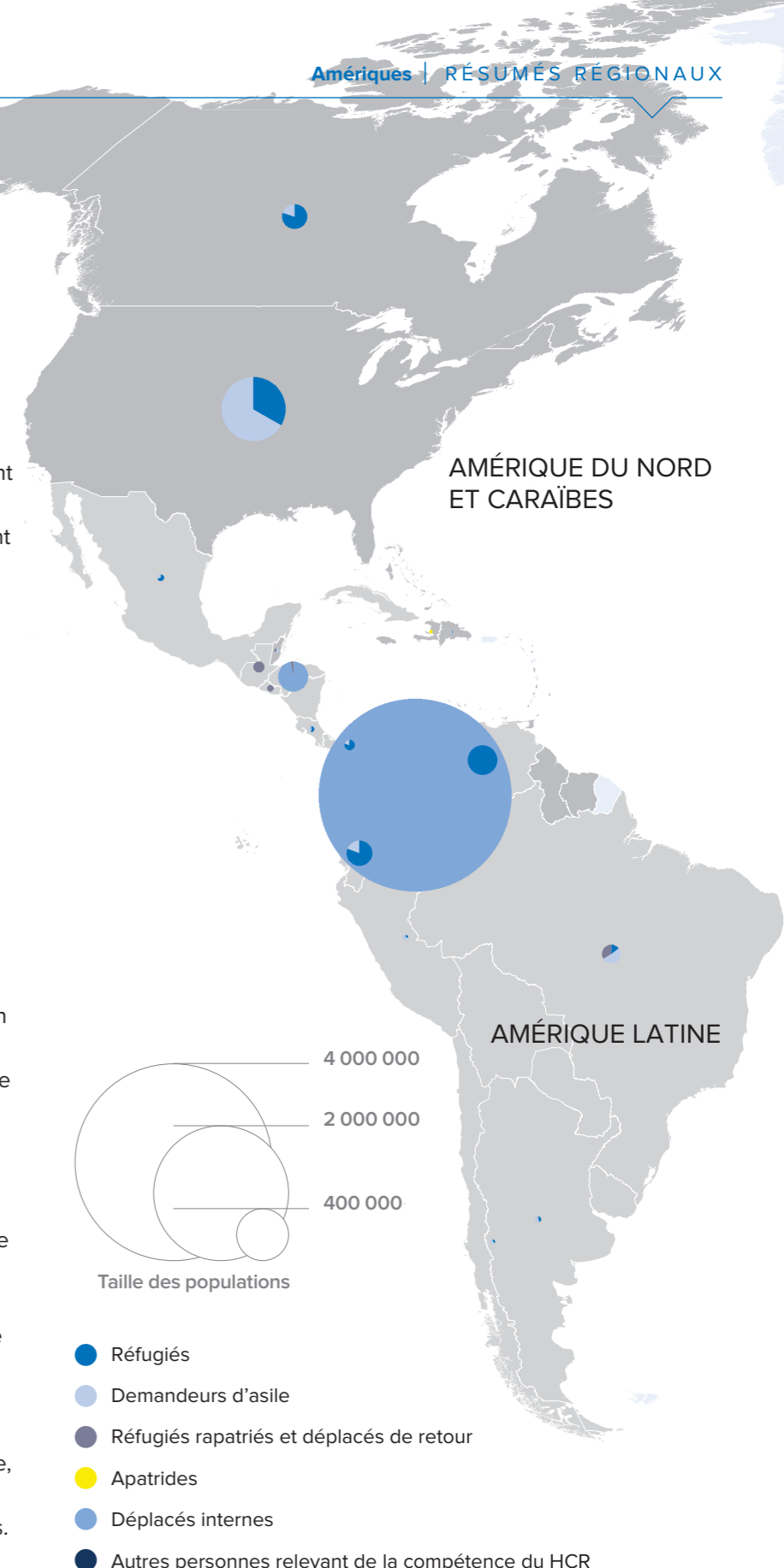
résultats importants du Sommet des dirigeants sur la crise des réfugiés, organisé aux États-Unis en septembre 2016, a permis la création d'un « mécanisme d'appui conjoint aux nouveaux pays de réinstallation », un fonds destiné à soutenir les pays qui montent des programmes durables pour offrir des places de réinstallation ou des voies d'admission complémentaires aux réfugiés.

PRINCIPALES SITUATIONS

Situation en Colombie

La stratégie régionale de protection et de recherche de solutions (2016-2018) vise à répondre de manière renforcée et coordonnée aux exigences opérationnelles de la phase postérieure à l'accord de paix en veillant particulièrement à la défense des droits des personnes déplacées en Colombie ainsi que des réfugiés colombiens accueillis dans les pays voisins.

La Colombie a le nombre de déplacés internes le plus élevé au monde avec plus de 7 millions de personnes déplacées sur le territoire depuis plus de cinq décennies de conflit. Le HCR a continué à adapter son rôle et ses activités pour soutenir le programme de consolidation de la paix. En 2016, l'organisation a recensé 47 situations d'urgence, dont des déplacements en masse, des confinements ou des restrictions à la mobilité, touchant près de 14 000 personnes. Les deux tiers au moins des personnes touchées étaient issues des populations



Plus de 18 000 déplacés internes et membres des communautés d'accueil ont bénéficié de projets d'amélioration des infrastructures communautaires et d'autonomisation

autochtones, la partie restante étant principalement composée d'Afro-Colombiens et d'agriculteurs. Le HCR a œuvré pour la protection des déplacés internes et la prévention de nouveaux déplacements dans plus de 170 communautés en déployant des médiateurs et en exécutant des projets d'amélioration des infrastructures communautaires et d'autonomisation, qui ont bénéficié à plus de 18 000 déplacés et membres des communautés d'accueil.

En Équateur, le HCR a continué à promouvoir l'intégration des réfugiés en leur permettant de contribuer activement au développement du pays. Quelque 1 500 familles à travers le pays ont participé au programme du HCR fondé sur le « modèle de progression » (voir le *Glossaire*). Des progrès importants ont également été accomplis en matière de statut juridique, d'enregistrement et d'accès à la sécurité sociale et aux services sociaux. L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une loi sur la mobilité humaine, qui a été approuvée en janvier 2017, et actualise le cadre de régularisation du statut des réfugiés et des migrants dans le pays. La nouvelle loi réaffirme également des principes importants, tels que l'égalité de traitement des individus devant la loi, le principe de non-refoulement et la non-application de sanctions pénales pour être entré irrégulièrement sur le territoire.

En décembre 2016, les autorités vénézuéliennes ont lancé, avec l'appui du HCR, une campagne pour établir le profil d'environ 168 500 Colombiens vivant dans la République bolivarienne du Venezuela. Les résultats serviront à élaborer des politiques et des plans

visant à assurer l'accès des personnes ayant besoin d'une protection internationale à des solutions et à les intégrer dans les programmes sociaux nationaux.

Situation dans le Triangle nord de l'Amérique centrale

Contrairement aux années précédentes, durant lesquelles une progression du nombre de demandes d'asile avait principalement été constatée au Canada et aux États-Unis, c'est dans les pays voisins que le nombre de demandes d'asile déposées par des individus originaires du NTCA a le plus fortement augmenté. Le Mexique a reçu près de 9 000 nouvelles demandes d'asile, soit une hausse de 156 pour cent par rapport à 2015. Un grand nombre de requêtes ont également été déposées au Costa Rica et au Panama, et, dans une moindre mesure, au Belize et au Nicaragua.

La stratégie de protection et de recherche de solutions (2016-2018) dans le NTCA vise également à répondre aux besoins les plus pressants des réfugiés, des demandeurs d'asile, des rapatriés ayant besoin de protection et des déplacés internes originaires du NTCA dans les pays d'origine, de transit et d'asile. Au Costa Rica et au Mexique, l'organisation a soutenu les régimes d'asile et les mécanismes d'accueil en fournissant des solutions d'hébergement adaptées et une allocation en espèces à des populations vulnérables.

Le HCR a également intensifié sa coopération avec les gouvernements de la sous-région en

concluant un mémorandum d'accord avec le Guatemala visant à renforcer le système d'asile de ce pays ainsi qu'à améliorer la gestion des mouvements mixtes. En outre, l'organisation a soutenu des institutions honduriennes et salvadoriennes s'occupant des personnes déplacées et des victimes de violences en venant en aide aux ressortissants de ces pays qui avaient besoin d'une protection internationale à l'étranger.

Enfin, des alliances stratégiques ont été nouées avec les médiateurs, les organisations confessionnelles et les partenaires de la société civile pour fournir protection et assistance aux personnes et aux communautés touchées par la violence, ainsi qu'aux personnes rapatriées dans leur localité d'origine et ayant besoin de protection. Les groupes de travail interorganisations dirigés par le HCR ont joué un rôle déterminant dans l'intégration d'une perspective de protection dans les cadres et les programmes des Nations Unies, ainsi que dans le Groupe de développement des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

RÉALISATIONS ET IMPACT

Construire un espace d'asile commun

L'Initiative d'assurance qualité mise en œuvre en Argentine, en Bolivie, au Brésil, au Chili, au Costa Rica, au Mexique, au Panama et au Pérou, vise à renforcer l'équité et l'efficacité des régimes d'asile nationaux. Dans le cadre

de cette initiative, le Brésil a mis en place un système d'enregistrement des demandeurs d'asile permettant de planifier, de manière plus prévisible et plus gérable, le processus de détermination du statut de réfugié, ce qui a amélioré la protection contre le refoulement, l'arrestation et la détention, ainsi que l'accès à l'assistance. Le Costa Rica a renforcé la capacité de ses organes d'éligibilité, aussi bien en première qu'en deuxième instance, assumant une plus grande responsabilité dans l'examen des demandes d'asile. Le Mexique a amendé sa Constitution pour y inclure le droit de demander l'asile et le statut de réfugié. En 2016, l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA) a adopté, lors de sa session en République dominicaine, une résolution sur les droits de l'homme comportant des références à la protection des réfugiés et des apatrides. En outre, une résolution distincte sur les déplacés internes a été adoptée. Trinité-et-Tobago a été le premier pays des Caraïbes à utiliser les normes et la méthodologie de l'Initiative d'assurance qualité pour élaborer une procédure de détermination du statut de réfugié. D'autres pays des Caraïbes ont également manifesté leur intérêt pour en faire de même. En Équateur, le HCR a pris des mesures pour améliorer le régime d'asile, sous forme d'activités de renforcement des capacités et d'appui technique.

Le HCR a poursuivi sa coopération avec les gouvernements pour promouvoir des alternatives à la détention. Au Canada et aux États-Unis, la mise en œuvre de l'initiative mondiale « Au-delà de la détention » (« Beyond detention ») a permis d'identifier des solutions alternatives à la détention des

enfants. Au Costa Rica, l'organisation a soutenu l'ouverture de centres pour les migrants dans les zones frontalières ainsi qu'un refuge pour les femmes victimes de violences sexuelles et de genre et pour les lesbiennes, gays, transgenres et intersexués (LGBTI) demandant l'asile. Dans la région située à proximité de la frontière nord, le HCR a étendu sa présence afin d'assurer l'enregistrement immédiat et l'accès effectif aux procédures de détermination du statut. Au Mexique, plus de 2 400 demandeurs d'asile ont été hébergés dans des centres d'accueil soutenus par l'organisation.

Rechercher des solutions durables

Le HCR a continué à promouvoir l'intégration des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence dans les politiques et les plans nationaux. Au Costa Rica, un accord a été conclu avec le Ministère de la Présidence et la Direction de l'immigration afin de garantir l'accès des réfugiés au programme national de développement et de réduction de la pauvreté et faciliter ainsi l'intégration rapide des réfugiés originaires du NTCA. Un refuge pour les femmes victimes de violences sexuelles et de genre et pour les enfants originaires du NTCA et du Nicaragua a également été ouvert. En Colombie, un soutien a été accordé à 92 Colombiens rentrés d'Équateur et du Venezuela, tandis que plus de 200 000 personnes bénéficiaient d'une aide pour obtenir des documents d'état civil. Le HCR a également

soutenu les efforts déployés par les autorités locales pour légaliser les zones d'habitat précaire des déplacés internes dans les centres urbains. En Équateur, le HCR a conclu des accords avec le Ministère de la coordination du développement social et avec le Ministère de l'économie et de l'insertion sociale afin de faciliter l'intégration des réfugiés dans les politiques et programmes nationaux. L'organisation a également conclu avec les services de l'état civil un accord relatif à l'enregistrement des réfugiés, visant à faciliter leur accès aux services essentiels et à l'emploi déclaré.

Les États de la région ont maintenu leur solidarité et leur engagement en faveur d'un partage des responsabilités à travers les programmes de réinstallation des réfugiés. En 2016, les États-Unis ont accueilli plus de 96 800 réfugiés et le Canada a réinstallé près de 46 300 réfugiés, le résultat annuel le plus élevé des deux dernières décennies. Avec l'appui du HCR, le Canada a lancé une initiative mondiale de parrainage de réfugiés, réunissant des groupes de parrainage, des délégués internationaux, des partenaires et des représentants gouvernementaux. Ces acteurs ont partagé l'expérience du modèle de parrainage privé de réfugiés appliqué au Canada et cherché à élaborer des outils et des conseils pratiques à l'intention des pays qui envisageraient d'adopter des programmes similaires.

L'Argentine, le Brésil et le Chili se sont engagés à accueillir des réfugiés, en particulier originaires de République arabe

syrienne et du NTCA. L'Argentine et le Chili se préparent également à recevoir des réfugiés syriens dans le cadre d'une procédure de réinstallation ou via d'autres modalités légales, comme le programme de visas humanitaires.

Dans les pays du Cône sud, le HCR a renforcé ses partenariats stratégiques avec les gouvernements, la société civile et les acteurs du secteur privé afin de consolider l'espace de protection dans la sous-région, notamment en mettant en place des programmes de réinstallation et d'autres modalités d'admission, et en exécutant des projets d'intégration locale.

Appuyer à l'initiative régionale pour l'Amérique centrale et le Mexique

Conformément à la Déclaration d'action de San José, le HCR a renforcé ses alliances avec des partenaires, signant 30 accords portant sur des interventions de protection dans le NTCA. Ces accords ont eu un impact décisif sur la protection de l'enfance, la protection communautaire, les réseaux de protection et la surveillance aux frontières, le renforcement des centres d'accueil, les interventions de protection pour les personnes exposées à un risque élevé et le renforcement des entités de défense des droits de l'homme (bureaux des médiateurs) dans les trois pays du NTCA.

À la suite de la campagne de profilage menée au Honduras, le HCR a aidé le

Gouvernement d'El Salvador (Ministère de la Justice et de la Sécurité publique) à entreprendre une campagne similaire en 2016. Le HCR se propose par ailleurs de soutenir une étude universitaire sur les différentes formes de déplacement au Guatemala. Ceci devrait produire un effet positif sur la visibilité des problèmes de protection en lien avec le déplacement.

Dans les pays hôtes, le HCR poursuit son action auprès des demandeurs d'asile et des réfugiés, mettant en œuvre des mécanismes d'identification et d'orientation, des dispositifs d'accueil adéquats et des alternatives à la détention.

Répondre aux mouvements mixtes dans les Caraïbes

Les pays des Caraïbes ont continué d'accueillir des personnes qui arrivaient, en nombre croissant, au sein de flux de mouvements mixtes. Le HCR a élaboré une stratégie de protection destinée à aider les États et Territoires des Caraïbes à renforcer la protection et les solutions. La stratégie offre des conseils sur la présélection et l'identification des personnes qui ont besoin de protection internationale dans le contexte des mouvements mixtes, l'adoption et la mise en place de procédures d'asile nationales et de structures d'accueil adaptées, l'accès aux procédures d'asile, l'adoption d'alternatives à la détention, les efforts d'aide à l'intégration locale et à l'éradication de l'apatridie. En 2016, le HCR et ses partenaires ont enregistré plus de 5 000 demandeurs d'asile

En 2016, les États-Unis ont accueilli plus de 96 800 réfugiés et le Canada a réinstallé près de 46 300 réfugiés, le résultat annuel le plus élevé des deux dernières décennies

dans les Caraïbes, soit une augmentation d'au moins 50 pour cent par rapport à 2015.

Avec l'appui du HCR, de l'OIM, et de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), les représentants de 14 États se sont réunis à l'occasion de la première rencontre de fond des Consultations sur les migrations dans les Caraïbes, organisée par Trinité-et-Tobago en décembre 2016. L'objectif de cette réunion était de créer un centre de gestion des informations sur les Caraïbes pour faciliter la collecte de données régionales et l'échange d'informations, et de définir des stratégies cohérentes pour répondre aux mouvements mixtes.

Éradiquer l'apatridie

Des progrès importants ont été accomplis dans la région pour éradiquer l'apatridie. L'Assemblée générale de l'Organisation des États américains a adopté une résolution sur les droits de l'homme dans laquelle elle saluait le Plan d'action mondial du HCR pour mettre fin à l'apatridie (2014-2024) et apportait son soutien à la campagne #J'appartiens (#IBelong).

Le premier atelier régional sur l'apatridie et la nationalité destiné aux parlementaires d'Amérique latine et des Caraïbes s'est tenu à Quito, en Équateur, en novembre 2016. L'accent a été mis sur la nécessité d'adopter des lois exhaustives pour assurer la protection des apatrides, en facilitant notamment la naturalisation. En 2016, la naturalisation des apatrides a été inscrite dans la loi sur les migrations au Brésil et dans le règlement de l'état civil au Costa Rica.

Le Chili a promulgué une loi qui abaisse (de 21 à 18 ans) l'âge minimum requis pour pouvoir acquérir la nationalité chilienne et a supprimé la limite d'âge pour les enfants réfugiés dont l'un des parents a obtenu la nationalité chilienne.

En République dominicaine, d'importantes mesures ont été prises à la suite de l'adoption d'une loi spéciale (loi 169-14) pour confirmer la nationalité dominicaine par la validation des actes de naissance des personnes nées dans le pays de deux parents migrants. Des milliers d'individus auraient également reçu leurs documents d'état civil dominicains en 2016.

CONTRAINTES

La complexité des mouvements mixtes qui sillonnent les Amériques et qui se sont accompagnés d'une forte augmentation du nombre de demandeurs d'asile, originaires de la région et d'ailleurs, ont continué de mettre à rude épreuve la capacité des pays d'asile à accueillir les personnes en détresse, à examiner leur cas et à leur offrir une protection. Le HCR a poursuivi sa coopération avec les gouvernements pour assurer l'accès des personnes demandant une protection internationale aux procédures d'asile, notamment par d'autres stratégies de gestion des cas. Cependant, la mobilisation de ressources humaines et financières suffisantes et prévisibles par les États de la région, visant à doter les services d'asile de moyens accrus et durables pour faire face à la nouvelle dynamique, reste limitée et demeure un problème récurrent.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le budget de la région des Amériques en 2016 s'élevait initialement à 115,7 millions de dollars. Fin 2016, le budget a été revu à la hausse, et avait atteint 139,2 millions de dollars. Cette progression résultait principalement de l'intégration en juin 2016 d'un budget supplémentaire de 16,9 millions de dollars destiné à renforcer la réponse régionale à la situation dans le NTCA. Les besoins régionaux ont également augmenté du fait de l'intervention d'urgence menée après le tremblement de terre en Équateur, de l'exécution d'activités en lien avec le Plan d'action du Brésil, de la réinstallation de réfugiés syriens en Uruguay et d'activités de soutien liées à la crise syrienne.

Les fonds affectés à la région sont restés très limités. Les contributions volontaires s'élevaient au total à 37,5 millions de dollars ; incluant sept pour cent pour les coûts supplémentaires du programme. Le HCR a utilisé 36,4 millions de dollars provenant de fonds non affectés pour combler certains déficits, ce qui représentait 12 pour cent de l'ensemble des fonds non affectés alloués au terrain.

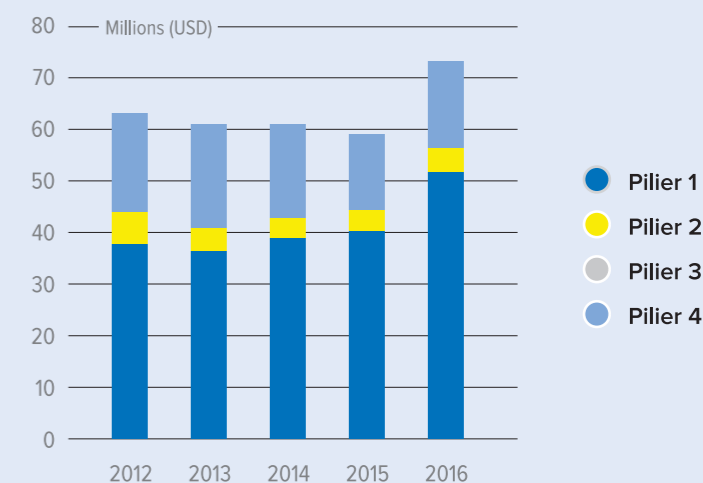
En 2016, les dépenses aux Amériques ont augmenté et ont atteint 73,2 millions de dollars, soit environ 53 pour cent du budget

approuvé et 2 pour cent des activités programmées, le même niveau qu'en 2015. Le déficit budgétaire de la région a considérablement limité la capacité du HCR à fournir aux gouvernements l'assistance technique nécessaire afin d'améliorer les régimes d'asile nationaux et le transfert progressif des procédures de détermination du statut de réfugié. Les effets du sous-financement ont été particulièrement sensibles dans les domaines suivants :

- Offrir des solutions adaptées aux personnes relevant de la compétence du HCR qui ne pouvaient bénéficier que d'un nombre limité de places de réinstallation.

- Absence de solutions alternatives d'intégration sur place et appui limité aux moyens de subsistance.
- Coordonner et constituer des réseaux efficaces de protection et d'intégration.
- Faciliter l'accès à d'autres mécanismes de protection en Équateur.
- Promouvoir la légalisation des zones d'habitat précaire accueillant d'importantes populations de déplacés internes en Colombie.
- Mettre en œuvre des activités de surveillance aux frontières.

DÉPENSES DANS LES AMÉRIQUES | 2012-2016



Les différentes opérations sont décrites plus en détail dans les pages consacrées aux sous-régions et pays correspondants sur le site internet Global Focus (<http://reporting.unhcr.org>).

BUDGET ET DÉPENSES DANS LES AMÉRIQUES | USD

OPÉRATION		PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	TOTAL
		Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	
AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBES						
Canada	Budget	1 434 642	95 478	0	0	1 530 119
	Dépenses	1 193 207	93 006	0	0	1 286 213
États-Unis d'Amérique – Bureau régional ¹	Budget	13 630 391	8 666 806	0	0	22 297 197
	Dépenses	7 610 219	3 498 421	0	0	11 108 640
SOUS-TOTAL	Budget	15 065 033	8 762 284	0	0	23 827 317
	Dépenses	8 803 426	3 591 427	0	0	12 394 853
AMÉRIQUE LATINE						
Argentine – Bureau régional ²	Budget	4 646 960	168 559	0	0	4 815 518
	Dépenses	3 105 023	152 036	0	0	3 257 059
Brésil	Budget	5 990 893	242 570	0	0	6 233 463
	Dépenses	2 655 452	115 215	0	0	2 770 667
Colombie	Budget	974 747	0	0	30 513 568	31 488 315
	Dépenses	572 636	0	0	13 769 857	14 342 493
Costa Rica	Budget	4 522 237	248 639	0	0	4 770 876
	Dépenses	3 210 758	247 363	0	0	3 458 121
Costa Rica – Unité juridique régionale	Budget	2 488 622	512 726	0	0	3 001 348
	Dépenses	1 896 872	391 035	0	0	2 287 907
Équateur	Budget	19 945 565	0	0	5 090 000	25 035 565
	Dépenses	11 339 826	0	0	2 969 991	14 309 817
Mexique	Budget	12 519 043	0	0	0	12 519 043
	Dépenses	6 736 627	0	0	0	6 736 627
Panama – Bureau régional ³	Budget	16 647 694	0	0	0	16 647 694
	Dépenses	9 238 602	0	0	0	9 238 602
Venezuela	Budget	9 132 293	0	0	0	9 132 293
	Dépenses	3 969 854	0	0	0	3 969 854
Activités régionales ⁴	Budget	1 748 595	0	0	0	1 748 595
	Dépenses	428 880	0	0	0	428 880
SOUS-TOTAL	Budget	78 616 649	1 172 494	0	35 603 568	115 392 710
	Dépenses	43 154 531	905 649	0	16 739 848	60 800 028
TOTAL	Budget	93 681 682	9 934 777	0	35 603 568	139 220 027
	Dépenses	51 957 957	4 497 076	0	16 739 848	73 194 880

¹ Inclut le Belize, la République Dominicaine et Haïti² Inclut les activités en Bolivie (État plurinational de), au Chili, au Paraguay, au Pérou et en Uruguay³ Inclut les activités à Cuba, à El Salvador, au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua⁴ Les activités régionales couvrent entièrement la région des Amériques

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LES AMÉRIQUES | USD

DONATEUR	PILIER 1	PILIER 2	PILIER 4	TOUS PILIERS	TOTAL
	Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets pour les déplacés internes		
Argentine				123 420	123 420
Brésil	619 419			43 359	662 778
Canada	1 000 000			1 872 659	2 872 659
Fonds central pour les interventions d'urgence			423 929		423 929
Chili	70 000				70 000
Danemark	30 000				30 000
Union européenne	2 152 397	136 261	434 047		2 722 706
Organisation internationale pour les migrations		62 814			62 814
Mexique				25 000	25 000
Donateurs privés – Australie			44 430		44 430
Donateurs privés – Canada	75		35 279		35 354
Donateurs privés – Chine			116 971		116 971
Donateurs privés – Allemagne			112 111		112 111
Donateurs privés – Italie			42 140		42 140
Donateurs privés – Mexique				5 721	5 721
Donateurs privés – Espagne	2 011		470 843	477 707	950 561
Donateurs privés – Suisse			102 149	3 095	105 245
Donateurs privés – Thaïlande			39 940		39 940
Donateurs privés – Royaume-Uni			36 787		36 787
Donateurs privés – États-Unis d'Amérique			461 007	75 000	536 007
République de Corée			420 000		420 000
Espagne	223 464		670 391		893 855
Suisse			914 634		914 634
Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine	97 743				97 743
États-Unis d'Amérique	6 050 000			20 150 000	26 200 000
TOTAL	10 245 110	199 075	4 324 658	22 775 962	37 544 806

Note: Les contributions incluent 7% de coûts d'appui aux programmes.